



NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par la commune.
- Il est le bilan financier de la commune qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.
- Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

- Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Cette note apporte des informations complémentaires aux élus ainsi qu'aux administrés.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2023

Recettes de fonctionnement	621546.88
Dépenses de fonctionnement	- <u>529455.72</u>
Résultat de l'exercice 2023	92091.16
Excédent reporté 2022	+ <u>670 544.09</u>
Part affectée à l'investissement	- <u>23113.43</u>
Intégration 2023	<u>229.32</u>
Excédent global de fonctionnement à reporter au BP 2024	739 751.14

❖ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre en cinq catégories principales :

1°) LES DEPENSES GENERALES (CHAPITRE 011)

Ce chapitre contient notamment toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives, les fêtes et cérémonies, l'impression du bulletin municipal, les taxes diverses.

Pour 2023, elles s'élèvent à 154 971.49€. On observe une augmentation de 31 790€ par rapport à 2022 qui s'explique par des choix du conseil municipal concernant des entretiens ou de la réhabilitation.

2°) LES DEPENSES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

Ces dépenses s'élèvent à 150 306.97 € soit une augmentation de 6 189.72€. Elles regroupent toutes les données quise rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, les assurances. La hausse est due à l'augmentation du point d'indice et des changements de grade.

Le personnel communal titulaire est stable :

- Deux agents administratifs pour 44 heures hebdomadaires
- Deux agents techniques polyvalents à temps complet au service technique voirie et environnement
- Deux agents techniques pour le nettoyage pour 16.5 heures hebdomadaires

3°) LES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs. Ces charges s'élèvent à 119 601.70 soit une baisse de 63 749.23€.

Les indemnités versées aux élus sont stables, la baisse de ce chapitre est due à une baisse de la participation à notre syndicat de voirie car beaucoup moins de matériaux ont été employé.

La compétence SDIS est revenue communale pour les ¾ de l'année à hauteur de 9297,11€ compensée par une augmentation des attributions de compensation communautaires

Les subventions aux associations s'élèvent à 1 000€ réparties entre les comités des fêtes, les associations de chasseurs, l'association des parents d'élèves et les anciens combattants.

4°) LES CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 7592.97€.

5°) LES OPERATIONS D'ORDRE (CHAPITRE 042)

Il s'agit de dotations aux amortissements. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles s'élèvent à 57 217.95€ et restent stable par rapport à 2022

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement Comparaison avec l'année 2022

	INTITULE	CA 2022	CA 2023
C011	Charge à caractère général	123 181.21€	154 971.49€
C012	Charge de personnel	144 117.25€	150 306.97€
C014	Atténuation de produits	39 426,00€	39 426,00€
C65	Autres charges	183 350.93€	119 601.70€
C66	Charges financières	8 584.35€	7 592.97€
C67	Charges exceptionnelles	1035.00€	
C68	Dotations aux provisions	347.00€	338.64 €
042	Opérations d'ordre	12 491.00€	57 217.95€
	TOTAL DES DEPENSES	558 717.66€	529 455.72€

❖ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale,
- Les dotations de l'Etat et participations d'autres collectivités dont la dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Les produits des services,

1°) LES PRODUITS DES SERVICES ET DU PATRIMOINE (CHAPITRE 70)

Les recettes proviennent principalement des services suivants :

- Les ventes de concessions funéraires 250.00€
- Redevance d'occupation du domaine public 2095.59€
- Locations diverses 100.00€
- Les travaux et les fluides facturés à la communauté de communes pour la compétence scolaire 5020.63€
- Autres redevables 8542.64€

2°) LES IMPOTS ET TAXES (CHAPITRE 73)

Les taux d'imposition communaux n'ont pas subi d'augmentation, mais suite à la disparition de la taxe d'habitation, le taux de la taxe de foncier bâti est augmenté de la part Départementale ce qui donne :

- Foncier Bâti : $8.61\% + 18.88\% = 27.49\%$
- Foncier non bâti : 35.58%

La commune étant sur compensée par la part Départementale, un coefficient de 0.737692 est affecté pour un montant de 32 354€

Les impôts et taxes représentent 228 471.75€ répartis comme suit :

- Attribution de compensation : 58 785.00€
- Autres impôts locaux : 0.00€
- Fond de péréquation de recettes fiscales : 11 976.00€
- La taxe additionnelle aux droits de mutation : 33 334.75€

3°) Les dotations et participations (Chapitre 74)

Les dotations de l'Etat représentent 249 745.46€ réparties comme suit :

- Dotation forfaitaire : 115 425.00€, stable depuis trois ans
- Dotation de solidarité rurale : 97 921.00€, en légère augmentation
- Dotation nationale de péréquation : 23 818.00€
- Dotation aux élus locaux : 3 284.00€
- FCTVA : 796 19€
- Attribution du FDTP : 2 182.82€
- Etat de compensation exo. TF : 6 315.00€

4°) LES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75)

Le montant des loyers encaissés (compte 752) s'élève à 113 045.07€.

21 logements locatifs

5°) LES RECETTES EXCEPTIONNELLES (CHAPITRE 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève 71.99€.

6°) ATTENUATIONS DE CHARGES (CHAPITRE 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à 1 831.00€.

7°) TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (Chapitre 042)

Quote-part des subventions 11 840.00€

RECAPITULATIF DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**COMPARAISON AVEC L'ANNEE 2022**

	INTITULE	CA 2022	CA 2023
C002	Résultat de fonctionnement	621 674.85€	647 659.98€
C013	Atténuation de charges	1 807.00 €	1 831.00€
C70	Produits des services	13 061.93 €	16 008.86€
C73	Impôts et taxes	219 576.12 €	228 471.75€
C74	Dotations et participations	246 869.24 €	249 745.46€
C75	Autres produits (dont loyers)	110 044.40 €	113 577.82€
C77	Produits exceptionnels	4 388.21€	71.99€
C042	Dotations amortissement	11 840.00€	11 840.00€
	TOTAL DES RECETTES	566 592.62 €	621 546.88€

La CAF brute de l'exercice 2023 est de 137 808€

La CAF nette est de 99 963€

LA SECTION D'INVESTISSEMENT**RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023**

Recettes d'investissement	95 138.43€
Dépenses d'investissement	- 193 428.53€
Résultat de l'exercice 2023	- 98 290.10€
Excédent d'investissement reporté 2022	18 086.57€
Intégration 2023	398.13
Déficit global d'investissement à reporter au BP 2024	79 805.40€

❖ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.
 Le montant des investissements réalisés en 2023 s'élève à 144 906 29€.

PROGRAMMES	DEPENSES 2023
Immobilisations corporelles	115 920.85€
Opération site de la Tonnelle	25 720.87€
Dépôt et cautionnement	2 102.00€
Emprunts et dettes	37844.81€
Amortissement subventions	11 840.00€
Total dépenses	193 428.53€

❖ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus.
 Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à **95 138.43€**. Elles comprennent :

• Les recettes réelles :

- Le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) : 7 566.05€
- Les subventions d'équipement : 5 000.00€ qui émanent du SIEDS.
- Dépôt et cautionnement : 2 241.00€

• Les recettes d'ordre :

- Ce sont des écritures comptables qui s'élèvent à 57 317.95€

LA GESTION DE LA DETTE

L'encours de dette au 31 Décembre 2023 est de 423 672.58 € ce qui représente 543€ par habitant.

Pour l'année 2024, le montant du remboursement en capital de la dette (chapitre 16) s'élève à 34 528.48€ ; le montant du remboursement des intérêts (chapitre 66) est de 6 646.28€.

RECAPITULATIF DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2023

INTITULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	621 546.88€	95 138.43€	716 685.31€
DEPENSES	529 455.72€	193 428.53€	722 884.25€
SOLDE D'EXCECUTION	92 091.16€	- 98290.10€	- 6 198.94€

RESULTATS DE CLOTURE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		647 659.98 €		18 484.70€		666 144.68 €
Opérations de l'exercice	529 455.72 €	621 546.88 €	193428.53€	95 138.43 €	722 884.25€	716 685.31 €
TOTAUX	529 455.72 €	1 269 206.86 €	193 428.53 €	113 623.13 €	722 884.25 €	1 382 829.99 €
Résultats de clôture		739 751.14 €	79 805.40€			659 945.74 €
Restes à réaliser			321 169.13€	18 000.00€	303 169.13€	
TOTAUX CUMULES		739 751.14 €	400 974.53 €	18 000.00€	303 169.13 €	659 945.74 €
RESULTATS DEFINITIFS		739 751.14 €	382 974.53€			356 776.61 €

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année 2023 et les résultats de l'année précédente. Le résultat final est la somme du résultat de clôture et des restes à réaliser.

Ces résultats seront repris dans le budget primitif 2024.

A Marcillé, le 21 février 2023

Le Maire,
 Éric BERNARD



